



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/12/2022

Dossier complet le :

29/12/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4210

#### 1. Intitulé du projet

Aménagements de voirie en vue d'insérer un aménagement cyclable du carrefour Strasbourg / Saint-Clair à Caluire-et-Cuire jusqu'à l'avenue Berthelot à Lyon 7e, en passant par le boulevard Stalingrad sur Villeurbanne, la rue Waldeck Rousseau et les boulevards des Belges et Jules Favre sur Lyon 6e et les boulevards Vivier Merle et Tchecoslovaques sur Lyon 3e et Lyon 7e.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole du Grand Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne,  
habilitée à représenter la personne morale

SACCO Cécile – Délégation Urbanisme & Mobilités / Direction Maîtrise d'Ouvrage  
Urbaine / responsable service Espaces Publics et Infrastructures 1

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité Territoriale

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a. Infrastructures routières Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Le projet consiste en des aménagements de voirie au droit de routes existantes avec notamment l'insertion d'un aménagement cyclable (pistes et bandes cyclables).  Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur un linéaire d'environ 6km.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer un aménagement cyclable continu du Pont Raymond Poincaré à Caluire-et-Cuire jusqu'au croisement Boulevard des Tchecoslovaques / Avenue Berthelot sur la commune de Lyon (cf Annexe 2). Une piste cyclable emprunte le tunnel Vivier Merle.

Cette ambition doit contribuer au réaménagement du profil des différentes rues qu'elle traverse pour intégrer au mieux les modes actifs selon les exigences de la Métropole de Lyon. En l'état, les aménagements cyclables existent mais ne garantissent pas un confort uniforme et acceptable.

Se reporter à l'annexe 5.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- offrir un espace public favorable à la pratique des modes actifs : piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes ;
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Dans sa phase travaux, le projet portera sur :

- Les réseaux : assainissement, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore.
- La voirie : pose de bordures, reprise de revêtements de surface, insertion d'aménagements cyclables, aménagement de traversées piétonnes et d'arrêt de transport en commun.
- Les plantations : Plantations d'arbres d'alignements et/ou de strates basses sur les axes Stalingrad, Waldeck Rousseau, et Vivier Merle.

La circulation sera maintenue pendant la durée des travaux sur les voies publiques existantes. Toutefois, les travaux nécessiteront la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Des fermetures ponctuelles pourront également être effectuées. Durant les phases de mise à sens unique ou de fermetures ponctuelles, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en œuvre.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation les voies existantes au droit desquelles s'inscrit le projet verront leurs fonctionnalités maintenues. Elles seront dotées sur la totalité du linéaire d'aménagements cyclables dédiés et continus.

Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.).

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables, et piétons, en améliorant le confort d'arrêts de transport en commun et en sécurisant certains carrefours. La mise en œuvre de plantations hautes et basses permettra d'apporter une qualité paysagère nouvelle; et contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau car la surface dés-imperméabilisé avec gestion des eaux pluviales par infiltration est inférieure à 1ha. Sur la majorité du linéaire, les eaux pluviales sont rejetées au réseau existant. Le projet est soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable en raison de son emprise partiellement située en site classé (gare des Brotteaux, parc de la Tête d'Or, prison Montluc, Monuments aux morts des Italiens).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Linéaire de voie concernée	Environ 6 kms
- Surface	Entre 19 200 m <sup>2</sup> et 24 000m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Lyon  
 Pont Raymond Poincaré, Amorce  
 Boulevard Laurent Bonnevey,  
 Boulevard Stalingrad, Rue Waldeck-  
 Rousseau, Boulevard des Belges,  
 Boulevard Jules Favre Boulevard Vivier  
 Merle, Boulevard des  
 Tchécoslovaques

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. ° ' " Lat. ° ' "

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 04° 51' 38 " 144 Lat. 45° 47' 27 " 454

Point d'arrivée :

Long. 04° 51' 21 " 301 Lat. 45° 44' 26 " 722

Communes traversées :

Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Lyon

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text area for project description]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par la traversée du Rhône au niveau du pont Raymond Poincaré, nous passons au-dessus d'une ZNIEFF continentale de type 2. Hormis ce point, RAS.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet ne sont pas sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un parc national, d'un parc marin, d'une réserve naturelle, d'une zone de conservation halieutique, ni d'un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État dans le département du Rhône et la métropole de Lyon (2019-2023) a été approuvé par arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010 le 9 juillet 2020.  Le PPBE de la Métropole de Lyon a été approuvé par délibération du conseil métropolitain n°2021-0849 du 13 décembre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte la zone de protection au titre des abords de monuments historiques de l'usine des eaux et la machine à vapeur de Caluire-et-Cuire, des Serres du Parc de la tête d'Or et du Portail d'entrée du Parc avenue Verguin, de la gare des Brotteaux, de la Prison Montluc, du Château de la Motte et du monument aux morts italiens.  Le projet n'intercepte pas un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le portail des zones humides Auvergne-Rhône Alpes ne recense aucune zone humide sur l'emprise du projet. Cette dernière, par ailleurs, franchit le Rhône par l'intermédiaire du pont Raymond Poincaré.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Caluire-et-Cuire, Villeurbanne et Lyon sont couvertes par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI) de "Rhône amont" approuvé le 6 mars 2008 pour Caluire, et de "Lyon-Villeurbanne" approuvé le 2 mars 2009 pour Lyon et Villeurbanne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la "ZAC de la Buire", possédant l'identifiant suivant : SSP000057901, et bordant le boulevard Vivier-Merle, est indiqué pollué ou potentiellement pollué (ex-BASOL). Hormis ce dernier, aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur ou à proximité du projet. Plusieurs sites BASIAS sont recensés le long du projet. En cas d'excavation de terre, ces dernières feront l'objet d'analyses selon l'arrêté du 12/12/2014 (conditions d'admission des déchets inertes) afin de définir leur filière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale n'est recensé sur le linéaire du projet.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte la zone de protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du Centre historique de Lyon, Caluire-et-Cuire / La Mulatière / Lyon / Sainte Foy-les-Lyon, (au niveau des environs du Parc de la tête d'or). Site inscrit le 10/10/1979 .
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone projet est à environ 2kms à vol d'oiseau, à l'Est du pont Raymond Poincaré. Il s'agit des Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage (N°FR8201785).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est répertorié le long du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. En phase chantier les prélèvements d'eau se feront sur le réseau AEP de la métropole ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune modification ni aucun drainage des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des démolitions de voiries, trottoir, etc. Les matériaux excédentaires seront au maximum valorisés en tant que déchets dans les filières adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée sera constituée de grave recyclée. Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : dérivés pétroliers, roche ...
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine où la majeure partie des sols sont actuellement imperméables. Certaines sections possèdent des alignements d'arbres d'autre non. La création de bandes plantées et d'alignements d'arbres va dans le sens d'une homogénéité à l'échelle de la ligne et d'amélioration des conditions de vie pour la biodiversité existante. Le projet sera excédentaire en création de bandes plantées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé précédemment le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2km à l'EST du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de ce projet, les aménagements se font sur des voiries déjà existantes. En ce qui concerne le site inscrit "Centre historique de Lyon, Caluire-et-Cuire / La Mulatière / Lyon / Sainte-Foy-les-Lyon" les aménagements qui seront mis en place ne seront pas de nature à changer négativement le paysage. le projet pourra faire l'objet d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se font sur des voiries déjà existantes dans une zone urbanisée. Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. De nouvelles bandes plantées seront créées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet rentre dans le périmètre de protection ZP de la chaufferie ELVYA de Dalkia, voire ZPE en fonction de la position de la piste cyclable, au niveau du Boulevard Jules Favre (chaufferie située au 190/192 cours Lafayette).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Caluire-et-Cuire, Villeurbanne et Lyon sont couvertes par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI) de "Rhône amont" approuvé le 6 mars 2008 pour Caluire, et de "Lyon-Villeurbanne" approuvé le 2 mars 2009 pour Lyon et Villeurbanne. Le projet n'engendrera pas de modification significative du nivellement et des conditions de ruissellement. Le projet se trouve en zone de sismicité faible (niveau 2) L'aléa de retrait-gonflement des sols argileux est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la requalification de voiries existantes, non susceptible d'engendrer un risque sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire. Il va dans le sens d'un apaisement des circulations et favorise les déplacements mode-doux et transports en commun. Il vise également à réduire le trafic routier. Néanmoins, la phase chantier sera susceptible de générer des trafics poids-lourds et engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à être source de bruit supplémentaire. Le projet se trouve au droit de voies routières faisant l'objet d'un classement sonore. L'apaisement des circulations va dans le sens d'une réduction des nuisances sonores liées au trafic automobile. En phase chantier, le projet sera source de bruit. Des moyens seront mis en œuvre pour éviter les nuisances sonores. Ces dernières seront ponctuelles et temporaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux peuvent générer des odeurs et des nuisances olfactives. Celles-ci restent cependant limitées dans le temps et dans l'espace. Le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, et donc de pouvoir réduire les odeurs issus du trafic motorisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins de chantier généreront ponctuellement des vibrations. L'incidence reste très faible car les vibrations ne se propagent qu'à faible distance. Par ailleurs, elles seront limitées dans le temps. En phase exploitation, la réduction de l'emprise laissée à la circulation générale va permettre de réduire les vibrations vis à vis des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux seront principalement réalisés en journée. En phase exploitation, le projet s'intègre dans un milieu urbain, dans des zones déjà équipées d'un éclairage public, qui pourra être modernisé dans le cadre du projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, l'ensemble des livraisons et des engins sur le chantier pourra générer des émissions de CO2. Par ailleurs, des émissions de poussières pourront être générées de façon temporaire. Des mesures seront mises en place afin de limiter les émissions et les nuisances associées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère que des effluents pluvieux (eaux de ruissellement). En phase exploitation, les eaux pluviales seront infiltrées au maximum dans les espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement (voir ci-avant).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront générés lors de la phase chantier. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas de production de déchets non dangereux, inertes et dangereux. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet passe au sein de plusieurs périmètres de protection au titre des monuments historiques. L'avis de l'ABF sera pris en compte. Un site inscrit est intercepté par le projet, nous porterons de ce fait une attention particulière aux aménagements paysagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se font dans une zone urbanisée. Le projet permettra de faciliter les déplacements piétons et vélos par la création de trottoirs et d'aménagements cyclables confortables.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet est construit pour avoir des conséquences positives pour l'environnement et le cadre de vie des habitants.

En effet, le projet vise à rendre les voies réaménagées plus urbaines et moins routières. L'apaisement des circulations permettra de réduire le bruit engendré par le trafic.

La réalisation d'aménagements dédiés aux mode-actifs permettra de favoriser les déplacements piétons et cycles sur des axes aujourd'hui très peu favorables à ceux-ci. Probablement que cela incitera certains à délaissé la voiture pour le vélo, et donc à réduire la pollution en ville.

Par ailleurs, la mise en œuvre de plantations hautes et basses viendra améliorer la qualité paysagère globale et viendra lutter contre les îlots de chaleur urbains.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un environnement urbain dense anthropisé. Il aura donc une faible incidence sur l'environnement.

Il va dans le sens d'une amélioration globale du cadre de vie et de l'environnement avec un apaisement des circulations permettant une réduction des nuisances sonores, la création de cheminements modes-actifs confortables ainsi que de nouvelles plantations. La qualité de vie urbaine en sera donc améliorée.

Le projet s'apparente à des travaux de requalification sur lequel s'appliquera, en matière de maîtrise des nuisances de chantier, l'ensemble des réglementations qui y sont relatives.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Complément à la rubrique 4.1 du CERFA : Nature du projet Annexe 6 : Localisation des sites NATURA 2000 les plus proches Annexe 7 : Localisation des arbres d'alignement et des prescriptions relatives aux espaces végétalisés de la Métropole de Lyon

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le. 27/04/22

Signature

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE  
Espaces publics et infrastructures  
Chef de service  
Cécile SACCO



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

